

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2109

présenté par

Mme Duflot, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,
Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 24, substituer au taux :

« 40 % »

le taux :

« 55 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les changements climatiques montrent déjà leurs premiers effets, notamment en termes de hausse de la température moyenne mondiale :

- La Terre s'est réchauffée de 0,85°C depuis l'époque préindustrielle,
- La première décennie du 21^{ème} siècle (2001-2010) a été la plus chaude depuis 1850,
- Les émissions mondiales ont augmenté de 31 % depuis 1990 et surtout ces 10 dernières années (+2,2 %/an) au lieu de 1,3 %/an entre 1970 et 2000,
- Le niveau des mers augmente de plus en plus vite, avec une augmentation du niveau moyen de 19cm entre 1901 et 2010, et à un rythme deux fois plus rapide sur la période 1993-2010 que sur la moyenne 1901-2010.

Si nous ne réduisons pas drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre, tel que le recommandent d'ailleurs la majorité des experts de la science climatique regroupés au sein du GIEC, les conséquences seront dramatiques :

- Baisse de 2 % de la production mondiale de céréales chaque décennie, aggravant les problèmes de famine,
- Acidification des océans, menaçant gravement de nombreuses espèces,
- Réduction des ressources en eau, estimée à 20 % par degré supplémentaire.

Face à ces enjeux, la France s'est engagée à diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. En ce sens, l'objectif de réduction à échéance 2030 doit être augmenté, afin d'inscrire la France sur une trajectoire permettant d'atteindre le facteur 4 en 2050.